EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

DEKRA

N° d'imprimé : D 139326500

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	24/09/2026	26132224

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

23/09/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069D379

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : ZAC Terre Valet
Rue Georges Polossat

69720 ST LAURENT DE MURE

Tél : 04.72.48.89.33 Fax: 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 069F1305

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
GK-941-MR(F)	14/11/2022	14/11/2022

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	C4

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VR7BBYHSANE056478	M1	VASP

Type/CNIT	Énergie
M10CTRVP170P944	GO

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

47934

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux : AVD, AVG

5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé : AVD, AVG, ARD, ARG

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-0.2 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	9 %		4 %	
Force verticales :	759 daN		480 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	294 daN	249 daN	170 daN	152 daN
Déséquilibre (< 20%) :	16 %		11 %	
Forces de freinage (efficacité) :	294 daN	249 daN	170 daN	152 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 69 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 23 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.51m^{-1}) : C1: < 0.10 C2: < 0.10

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%): -1.5 % -1.4 %